

Paris, le 21 octobre 2009

Journées de l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP)

Comme chaque année en octobre, depuis 2003, les organisations syndicales étaient conviées aux « journées nationales » de l'ANCP.

Dans le cadre de la Commission « Evolution du métier », les CPC s'interrogent sur l'évolution de leurs missions dans le cadre de la réforme de la formation.

Le SNUipp est intervenu pour apporter son éclairage au vu des éléments dont il dispose :

- un compte-rendu des groupes de travail « maîtres formateurs », permettant de faire le point sur les demandes présentées par le SNUipp aux deux ministères (Education nationale, Enseignement supérieur et recherche) pour orienter la réflexion sur la place des maîtres formateurs dans les futurs dispositifs de formation ;
- La circulaire du 19/05/09 sur les missions des IEN laisse entrevoir de nouvelles dispositions concernant l'inspection : *Il faut ici insister sur le rôle des conseillers pédagogiques et des professeurs chargés de mission auprès des inspecteurs. Ces personnels sont en mesure de fournir des éléments d'appréciation documentés sur l'activité des personnels enseignants.* Ce glissement de mission ne correspond pas au rôle des conseillers pédagogiques : impliqués dans la formation, l'accompagnement des équipes, l'aide aux collègues en difficulté, il n'est pas dans leurs missions actuelles de fournir aux IEN des informations au sujet de « l'activité des personnels ». La relation de confiance qui s'est établie entre les conseillers pédagogiques et les équipes risque de pâtir de cette mission relevant habituellement d'une relation hiérarchique. D'autre part, certains reçoivent des lettres de mission, à l'image du fonctionnement des IEN ;
- La question de l'évaluation des étudiants et stagiaires en formation initiale se pose : l'ANCP et les organisations syndicales s'étaient prononcées pour ne pas intervenir directement dans l'évaluation des stages filés des PE2, même si localement les réponses sont diverses. La question va se poser à nouveau pour le bilan des stages en responsabilité instaurés pour les étudiants (PE1 et M1) dans le cadre de la circulaire du 20 août 2009 ;
- L'évolution des missions ne peut s'envisager sans une réflexion approfondie sur le métier lui-même, les conditions d'exercice et de recrutement. Lors de rencontres avec l'ANCP au ministère, les organisations syndicales ont porté cette question sans obtenir, à ce jour, de réponse satisfaisante.
- La maîtrise des futurs enseignants pose le problème du niveau de qualification des conseillers pédagogiques (comment la validation de l'expérience peut-elle leur faciliter l'accès à un master formation de formateur ?).
- Les frais de déplacements, notoirement insuffisants, freinent le fonctionnement des équipes de circonscription ; la question de l'évolution salariale est posée également. D'ailleurs, la dernière partie de la Note de Synthèse des IG (publiée en septembre) est

consacrée à l'organisation de l'enseignement primaire, dont un chapitre sur les IEN et leurs collaborateurs. Si les missions sont rappelées dans le cadre de la mise en œuvre des réformes, il est intéressant de constater que les IG abordent également cet aspect : *L'absence d'évolution du cadre réglementaire de leurs missions et de leur régime indemnitaire fragilise ces emplois qui sont de moins en moins demandés.*

Pour conclure cette commission, l'ANCP propose :

- de faire un courrier au ministre pour obtenir une audience commune ;
- de rencontrer la Conférence des Présidents d'Université pour préciser les conditions d'une revalorisation, les possibilités d'équivalence de diplôme ;
- d'affiner la plate-forme revendicative nationale en fonction des remarques issues de cette rencontre ;
- de renforcer dans les départements les liens qui existent au niveau national entre l'ANCP et les organisations syndicales.